



REGIE D'ANIMATION SOCIALE ET DE LOISIRS DES HOUCHES

CLUB ENFANTS TOURISTIQUE DES CHAVANTS REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Période d'ouverture : Du 22 décembre 2024 au 03 janvier 2025 et du 09 février au 28 mars 2025

Fermeture de la structure du 04 Janvier au 08 Février 2025

DISPOSITIONS GENERALES

Le Club Enfants des Chavants accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant la saison touristique hivernale
Les enfants sont accueillis du Dimanche au Vendredi et doivent être impérativement propres (sans couche)

- ▶ L'équipe d'encadrement est constituée
 - D'un.e directeur.rice (BAFD) rattaché.e à la direction du Service Enfance Jeunesse
 - De deux animateurs saisonniers recrutés par la collectivité
 - D'un animateur saisonnier mis à disposition par l'ESF (en fonction des effectifs)
 - D'un agent de restauration et entretien des locaux recrutés par la collectivité

▶ Les animations

Le club Enfants des Chavants possède plusieurs espaces de jeux (jeux d'imitations, jeux de société, activités manuelles,...).

Des activités d'intérieur et d'extérieur sont proposées en lien avec l'environnement montagnard et les différents évènements de l'année : Noël, Carnaval, Pâques.

Une salle de sieste est à disposition pour les enfants souhaitant se reposer au calme.

Le fonctionnement du club enfant tiendra compte de toutes les consignes sanitaires prévues dans le protocole des accueils de loisirs édité par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

MODALITES D'INSCRIPTION

▶ Les journées au club enfants

La réservation s'effectue par mail, par courrier ou sur place (sur rendez-vous). L'inscription définitive sera validée après réception du dossier complet et de la totalité du règlement, (non remboursable en cas d'annulation) excepté en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.

▶ Les formules ski + garderie

L'inscription et le règlement de ces formules skis + garderies se font auprès de l'école de ski. Le transfert des enfants entre la garderie et les pistes de ski est assuré par le personnel de la garderie ou les moniteurs de ski, à pied ou en minibus. Les parents doivent impérativement signaler l'absence de leur enfant (pour la journée ou le repas) à l'école de ski ou la garderie au plus tard le matin avant 10h.

LES AFFAIRES A PREVOIR

- Un sac marqué au nom de l'enfant (avec ses affaires de rechange) doit être laissé le matin à la garderie.
- Dans le sac prévoir : sous-vêtements, chaussettes, pull, crème solaire, après ski et chaussons.
- Pour le ski du matin prévoir un encas dans la veste, le forfait de ski pour les enfants de plus de 5 ans.
- Marquer toutes les affaires des enfants à leur nom (skis, chaussures, battons, casque etc..).

TARIFS & REGLEMENT

► Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal chaque année et indiqués sur la plaquette d'information et le bulletin d'inscription.

► Le règlement s'effectue au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre du trésor public, en espèces ou par carte bleue ou chèques Vacances.

Toute demi-journée ou journée commencée est due.

SANTE ET BIEN ETRE DE L'ENFANT

Pour le bien-être de tous, l'enfant doit arriver en bonne santé dans l'établissement. Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé à la direction au plus tard lors de son arrivée. Aucun enfant ayant eu ou ayant de la fièvre dans les heures précédant la garde ou à son arrivée au club enfants ne sera accepté. Dès lors que l'enfant est présent à la garderie, s'il présente des symptômes évoquant une maladie infectieuse virale ou en cas de température supérieure à 38°, l'équipe de la structure demandera aux parents de venir immédiatement le chercher. **Les parents doivent rester joignables en permanence.**

► Dépose et récupération des enfants

Les parents, ou les adultes mandatés par eux, s'engagent à récupérer les enfants à l'heure prévue lors de l'inscription. Les enfants ne pourront être remis qu'aux personnes autorisées et désignées dans la fiche de renseignements.

Pour le bon fonctionnement de la garderie, merci de respecter les horaires pour l'accueil du matin : **8h30/10h**. Accueil du midi : **11h45/12h**. Accueil de l'après-midi : **13h30/14h**. récupération en fin de journée : **16h30/17h30 (17h vacances de Noël)**

► Handicap et maladie chronique

Le club enfants a la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap et/ou atteints de maladies chroniques (diabète, épilepsie, autisme, allergie alimentaires...)

Les parents doivent en informer directement la direction avant d'effectuer l'inscription Dans ce cas, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut -être mis en place avec la famille et les professionnels pour une prise en charge adaptée dans la mesure du possible.

ASSURANCES

La garderie des Chavants souscrit une assurance pour couvrir sa responsabilité. Les familles doivent également être titulaires d'une assurance pour ce qui relève de leur responsabilité et de celle de leur enfant.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à la garderie des Chavants entraîne l'approbation par les parents, ou personnes mandatées par eux, du présent règlement.

Fait aux Houches, le 09/09/2024

Isabel LELIEVRE
Maire adjointe aux affaires scolaires et sociales